



COMITE DU PROGRAMME

Cent trente-troisième session

Rome, 16-20 mai 2022

**Informations actualisées sur la Plateforme internationale pour
l'alimentation et l'agriculture numériques**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Máximo Torero Cullen

Économiste en chef

Tél.: +39 06570 50869

Courriel: Maximo.ToreroCullen@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent document est soumis au titre de l'ordre du jour de la cent trente-troisième session du Comité du Programme et contient des informations actualisées sur la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.
- Le document contient un récapitulatif et un compte rendu de l'état d'avancement des principales activités menées aux fins de la mise sur pied de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.
- Il est nécessaire, pour que tous les objectifs de la Plateforme se concrétisent, de mobiliser davantage de ressources afin d'établir la composition des mécanismes de fonctionnement de la Plateforme et de les mettre en service.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à examiner les informations présentées dans le document et à en noter les éléments les plus importants.

Projet d'avis

Le Comité:

- a pris note avec satisfaction de l'état d'avancement des activités menées aux fins de la création de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques;
- s'est déclaré favorable à une plus grande mobilisation de ressources pour les besoins de la mise en service des mécanismes de fonctionnement de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.

I. Contexte

1. À la suite d'une demande formulée par les participants à la douzième Conférence des ministres de l'agriculture tenue à Berlin, en 2020, à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture, le Conseil de la FAO a approuvé, à sa cent soixante-quatrième session (6-10 juillet 2020), la proposition tendant à ce que la FAO accueille la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques (ci-après dénommée «la Plateforme») et a demandé que le Comité de l'agriculture, le Comité des forêts, le Comité des pêches, le Comité du Programme et le Conseil en examinent le Cadre de référence¹.

2. Le Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques se fonde sur une note de synthèse intitulée *Realizing the potential of digitalization to improve the agri-food system: Proposing a new International Digital Council for Food and Agriculture* («Concrétiser les possibilités offertes par le développement du numérique pour améliorer le système agroalimentaire: proposition en faveur de la création d'un Conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture»)², élaborée par la FAO et d'autres organisations internationales en vue de la douzième Conférence des ministres de l'agriculture qui s'est tenue à Berlin à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture (2020), ainsi que sur les observations communiquées à la vingt-septième session du Comité de l'agriculture (28 septembre - 2 octobre 2020), à la vingt-cinquième session du Comité des forêts (5-9 octobre 2020), à la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme (9-13 novembre 2020), à la cent soixante-cinquième session du Conseil (30 novembre - 4 décembre 2020), à la trente-quatrième session du Comité des pêches (1-5 février 2021) et à la cent trentième session du Comité du Programme (22-26 mars 2021)³.

3. Le Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques a été approuvé à la cent soixante-sixième session du Conseil, compte tenu des indications données par celui-ci et par les comités techniques⁴.

4. La Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques doit servir de forum multipartite inclusif et favoriser le dialogue sur le développement du numérique dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de l'aquaculture et des forêts et dans les domaines de la planification de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres. Sa principale fonction est de faciliter l'échange de connaissances et d'expérience sur les pratiques optimales et les approches stratégiques entre les parties prenantes, y compris les Membres, le secteur agroalimentaire et le secteur privé, les agriculteurs, la société civile, le monde universitaire et les organisations internationales. Ses mission, objectifs et mécanismes de fonctionnement sont présentés en détail dans le document intitulé *Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques* (PC 130/6), que le Comité du Programme a examiné à sa cent trentième session (22-26 mars 2021).

¹ Rapport de la cent soixante-quatrième session du Conseil de la FAO, 6-10 juillet 2020 (<http://www.fao.org/3/nd238fr/nd238fr.pdf>).

² FAO. 2019. *Realizing the potential of digitalization to improve the agri-food system: Proposing a new International Digital Council for Food and Agriculture*. A concept note. Rome, FAO. (<http://www.fao.org/3/ca7485en/ca7485en.pdf>).

³ Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques. Cent trentième session du Comité du Programme (22-26 mars 2021), PC 130/6.

⁴ Rapport de la cent soixante-sixième session du Conseil de la FAO, 26 avril - 1^{er} mai 2021 (<https://www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf>).

II. La création de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques

5. À sa cent soixante-sixième session, le Conseil a examiné et approuvé le Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, compte tenu des orientations données par le Conseil et les comités techniques, et a insisté sur le fait que les directives volontaires devraient être élaborées sous la responsabilité des Membres, par l'intermédiaire des organes directeurs de la FAO, et dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif dirigé par les Membres.

6. Une fois le Cadre de référence adopté par le Conseil à sa cent soixante-sixième session, la FAO a entrepris de créer les mécanismes qui assureront le fonctionnement de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques. Pour mener à bien ses activités, la Plateforme s'appuiera sur les quatre mécanismes suivants: le Groupe des représentants intergouvernementaux, le Comité consultatif, le Forum multipartite en ligne et l'Unité de coordination.

7. La FAO a entamé les démarches relatives à la création du *Groupe des représentants intergouvernementaux* en demandant aux groupes régionaux de présenter des candidats. Le Groupe des représentants intergouvernementaux sera l'organe de décision de la Plateforme et aura pour tâches de définir une vision stratégique à long terme et de recenser les problèmes et les priorités à aborder dans le contexte du développement du numérique dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de l'aquaculture et des forêts et dans les domaines de la planification de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres. Il sera composé de 27 hauts fonctionnaires et experts techniques des Membres de la FAO.

8. La FAO a également organisé plusieurs réunions avec d'autres organisations internationales qui rejoindraient le *Comité consultatif*. Le Comité consultatif procédera à une analyse technique et fournira des données scientifiques sur les effets des technologies numériques sur l'alimentation, l'agriculture, la pêche et les forêts ainsi que les difficultés connexes, et il appuiera le Groupe des représentants intergouvernementaux dans ses travaux.

9. La FAO a lancé un exercice non officiel de cartographie des acteurs mondiaux pour établir la composition du *Forum multipartite en ligne* et s'est réunie avec des partenaires, notamment le Digital Agri-Hub mis sur pied par Université et Recherche de Wageningen, afin d'entamer une collaboration pour assurer l'inclusion de tous les acteurs et leur participation aux discussions à venir.

III. Résumé et suite des activités

10. La FAO est déterminée à collaborer avec ses partenaires pour résoudre les difficultés majeures que rencontrent les systèmes agroalimentaires partout dans le monde. Les technologies numériques offrent des possibilités inédites pour améliorer la production et le commerce de denrées alimentaires, notamment aux petits exploitants, ainsi que pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. La Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques contribuerait de manière appréciable à augmenter les retombées positives du développement du numérique dans le secteur alimentaire et agricole et, partant, à améliorer les moyens de subsistance ruraux et les économies locales.

11. Pour que la Plateforme soit établie et que ses objectifs se concrétisent, il faut mobiliser davantage de ressources afin de maintenir l'élan créé, de financer l'*Unité de coordination* et de rendre opérationnel le dispositif de fonctionnement de la Plateforme.